

Des actions au profit de tous les élèves



La Caisse des écoles, Établissement Public Communal créé par décision du conseil municipal, a pour mission d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles maternelles et élémentaires.

- Elle participe au financement de fournitures scolaires et pédagogiques (livres éducatifs, livres de Noël, matériels sportifs, consommables informatiques, etc.).
- Elle peut mener et participer au financement d'actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré, dans le cadre du dispositif intitulé "Réussite Éducative", institué par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

En matière de financement, au-delà des subventions versées par l'État et la commune, les cotisations volontaires des parents constituent un apport notable dans la réalisation des projets. Toutes les aides financières permettent en effet de développer des actions au profit des élèves.

Pour cotiser

- Soit une cotisation de 5 € par famille, générant le statut d'adhérent.
- Soit des dons et des legs.

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/mtp_scolarite-caisseecole_001.jpg

[2] <https://toulon.fr/annuaires>